



PARIS 1992 : LA RENCONTRE DE TOUS LES ADHERENTS

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE

LES LIEUX

- **Accueil, Ateliers, Assemblée Générale, Débats :**
Centre de Congrès du CNIT,
2, place de la Défense
92053 Paris-la-Défense.
- **Soirée du Samedi :**
la Coupole - Haussmann,
Bld Haussmann, Paris 9^{ème}.
- **Programme**
"accompagnants" :
visite du château de la
Malmaison et du Belvédère
de l'Arche de la Défense.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE

ORDRE DU JOUR

- **17 h 00** —
1. Ouverture de l'Assemblée par le Président
Georges COUDERT.
- 2. Election des membres de la Commission de
Contrôle des Pouvoirs.
- 3. Commentaires et Commentaires au Rapport
Moral.
- 4. Renouvellement du quart sortant des
membres du Conseil d'Administration :
— **Six sièges à pourvoir, ceux de :**
Bernard CHUZEVILLE
Gérard DEPLANQUE
Nicole GOUDARD
Marthe LAYS
Bernadette ROGER DE GARDELLE
Georges VUITTON
— Présentation des candidatures reçues.
- **17 h 30** —
5. Présentation du Rapport Financier par la
Trésorière, Nicole GOUDARD.
- 6. Présentation des Rapports du Commissaire
aux comptes et de la Commission de
Contrôle Financier.
- 7. Mise aux voix du Rapport Moral.
- 8. Mise aux voix du Rapport Financier.
- 9. Audition des intervenants et réponse aux
questions posées par écrit.
- **18 h 00** —
10. Fixation du montant des cotisations
statutaires et du droit d'entrée pour 1993.
- 11. Renouvellement du mandat des membres
de la Commission de Contrôle Financier.
- 12. Présentation du Plan de Communication.
- 13. Proclamation du résultat des élections au
Conseil d'Administration.
- **18 h 30** —
14. Conclusions et remerciements du Président.

MODALITES DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'article 9 des statuts,
les candidatures au Conseil d'Administration doivent
émaner d'adhérents justifiant d'un an au moins d'affiliation.
Elles doivent être faites par écrit et être adressées
par lettre recommandée au siège social.
33, cours Albert Thomas, 69445 LYON cedex 03,
20 jours au moins avant la date de l'Assemblée,
c'est-à-dire avant le 6 septembre 1992.

LE PROGRAMME

- **SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1992**
12 h 30 Rencontre du Conseil d'Administration avec les membres des
Comités Consultatifs de la région Ile de France.
13 h 30 Accueil des Congressistes au CNIT (remise des documents,
hébergement, pouvoirs, etc...)
14 h 30 Allocution de bienvenue.
14 h 45 Répartition des Congressistes dans les 5 ateliers.
Départ du programme "accompagnants".
16 h 30 Fin des ateliers.
Retour des accompagnants.
17 h 00 Ouverture de l'Assemblée Générale, Amphithéâtre Goethe.
18 h 30 Fin de l'Assemblée Générale.
Départ des cars pour les hôtels.
20 h 00 Départ des hôtels.
21 h 00 Dîner à la "Coupole-Haussmann".
23 h 30 Retour aux hôtels.

Adressez sans faute à l'ALPTIS votre
"coupon-réservation" ou votre "pouvoir"

■ DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 1992

- 9 h 15 Départ des hôtels pour le CNIT.
- 9 h 45 Ouverture de la réunion plénière, Amphithéâtre Goethe.
Compte-rendu des ateliers et interventions des Comités Consultatifs.
- 10 h 50 Grand débat : "Systèmes de Santé et Protection Sociale en Europe".
- 12 h 45 Fin de la réunion plénière.
- 13 h 00 Déjeuner à l'espace "Brillat-Savarin"
- 14 h 30 Départ des Congressistes.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

FAUT-IL REVISER NOS OBJECTIFS ?

Chaque année, l'Assemblée Générale est pour nous l'occasion de faire le point et de réévaluer avec réalisme et sans complaisance notre situation et nos objectifs.

Depuis notre Congrès de Montpellier, notre contexte a continué à évoluer de façon rapide.

- **La consommation médicale** a atteint dans notre pays 12,9 % du budget des ménages en 1991 ; certains ne craignent pas d'annoncer 18 % à l'horizon 2010 !

Les raisons de cette croissance continue et rapide ?

Elle sont bien connues : une demande qui paraît illimitée pour préserver ce patrimoine si précieux : la santé, les progrès des systèmes de soins et des techniques médicales et pharmaceutiques ; l'allongement général de notre durée de vie.

Face à cette augmentation coûteuse de la demande, et faute de savoir, ou de vouloir la limiter, les tentatives d'équilibrage des comptes de la protection sociale ont porté principalement, depuis une dizaine d'années, sur l'offre médicale : encadrement des dépenses hospitalières et, depuis 1991, négociations avec les professionnels de la santé et l'industrie pharmaceutique.

Si les récents accords avec les médecins sont finalement mis en place, c'est 80 % des dépenses totales de santé qui vont désormais être "régulés" contre... aucune avant 1983. Leur augmentation va donc se poursuivre, mais sans doute à un rythme plus proche de la croissance de la richesse nationale.

Il n'empêche : **il faut bien finir par payer**, même si c'est, selon le cas, en tant qu'assuré social ou contribuable, par des prélèvements obligatoires, et pour le reste en tant qu'assuré volontaire ou... malade, sur des ressources privées.

Une prise en charge par la Sécurité Sociale et l'Etat de moins en moins forte - 74,6 % en 1991 contre 79,4 % en 1980 - d'une masse de dépenses en croissance permanente : c'est une part toujours plus lourde qui reste chaque année à la charge des ménages.

■ Deux conséquences à ces phénomènes

D'abord, si partout en Europe, on constate les mêmes évolutions, cela nous conduit à faire des comparaisons entre pays et à nous interroger sur les "performances" demandées à notre système de santé et de protection sociale :

- l'accès de tous aux soins est-il bien préservé ?
- les modalités d'exercice des professions liées à la santé permettent-elles le progrès de la médecine, des équipements, des médicaments ?
- quelle place pour la prévention individuelle ou collective ?
- ou passe la limite entre les contributions obligatoires au financement de la santé, seules capables d'assurer une nécessaire solidarité, et celles qui devront résulter de choix individuels, liés aux modes de consommation et à l'appropriation par chacun de ses propres besoins ?

QUESTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tout adhérent souhaitant poser une question d'intérêt général à laquelle il souhaite obtenir une réponse au cours de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 12 septembre 1992.

Ensuite, tous les organismes qui interviennent dans la prévoyance complémentaire - Mutualité, Compagnies d'assurances, Associations, Institutions diverses - connaissent eux aussi des mouvements rapides : concentration, regroupement des réseaux de distribution, parfois disparition.

Les pratiques commerciales les plus diverses fleurissent à qui mieux mieux : guerre des tarifs, au risque de devoir abandonner ses assurés après quelques années ; commissionnements mirifiques aux apporteurs d'adhésions nouvelles, quitte à résilier ensuite les contrats de ceux qui sont trop malades ; "habillages" "marketing" camouflant des prestations incertaines ou de simples hausses de tarifs.

■ Que deviennent les assurés dans tout cela ?

Ils auraient bien besoin d'une boussole pour savoir où est leur sécurité véritable, où sont leurs intérêts ; et d'un porte-voix pour essayer de se faire entendre !

C'est pourquoi les objectifs de l'Alptis, qui regroupe tous ceux qui veulent préserver leur patrimoine-santé par une démarche volontaire, **sont toujours plus actuels :**

- donner au plus grand nombre les informations nécessaires pour adopter une hygiène de vie et un comportement responsables ;
- permettre le libre choix de son médecin, de son hôpital, de son pharmacien quel que soit l'organisme assureur ;
- rappeler en permanence que, si importante soit-elle, l'assurance maladie n'est pas toute la prévoyance, et que tous doivent pouvoir se prémunir contre les situations graves entraînées par l'interruption de travail ou le décès du chef de famille ;
- pouvoir choisir en toute clarté les garanties les mieux adaptées à ses besoins ;
- offrir à tous de s'informer et de prendre part aux débats sur notre système de protection sociale et sur son financement.

■ Où en sommes-nous à cet égard ?

Nous sommes toujours l'un des seuls à offrir à nos membres cette sécurité pourtant essentielle, que nous avons imposée grâce à nos relations confiantes avec nos assureurs : garantir à nos assurés que, une fois acceptés, ils ne pourront voir leur cotisation majorée, ou même leur adhésion tout simplement résiliée du seul fait de leur consommation médicale personnelle ou familiale.

Parmi les premiers, nous avons proposé aux professions indépendantes les mêmes garanties que pour les salariés ou les cadres, en cas d'accident, d'invalidité, de décès. Mais trop nombreux sont encore ceux qui n'ont pas réfléchi aux conséquences de tels événements sur leur vie familiale et sur leur entreprise.

Grâce aux suggestions de nos Comités d'adhérents et de leur Commission Technique, un évènement complet de garanties, correspondant à la diversité des besoins personnels et professionnels, est proposé et sans cesse adapté.

Des conditions plus avantageuses ont été mises au point en prévoyance pour les jeunes qui commencent leur vie active ou professionnelle. Des garanties complémentaires "haut de

gamme" en médico-chirurgicale ont été négociées pour les postes où les remboursements des régimes de base s'écarteraient de plus en plus du coût réel.

Une garantie "dépendance" est désormais proposée avec succès, en raison des graves problèmes financiers que peut dans certains cas poser l'heureux allongement de la durée de vie.

Au sein de nos 70 Comités Consultatifs départementaux, de nos Commissions, de nos Assemblées, nos adhérents peuvent s'informer, critiquer, suggérer, et ils ne s'en privent pas. Mais, parce qu'une participation toujours plus active est nécessaire pour progresser dans la bonne direction, de nouveaux outils viennent d'être mis à leur disposition pour faciliter leur action.

Près de 20 000 adhérents nouveaux ont rejoint notre groupe en 1991 ; séduites par la vitalité associative et par les moyens rassemblés par l'Alptis, de nouvelles Associations viennent de nous confier leur gestion.

Faisant suite à deux années de réflexion dans nos Conseils et Assemblées, nous venons enfin de participer, avec quinze autres Associations, à la constitution de cette Confédération qui doit permettre aux assurés de mieux faire entendre leur voix auprès des grands partenaires publics ou privés de la santé et de la protection sociale.

■ Mais beaucoup reste à faire pour atteindre nos objectifs et répondre aux attentes de nos adhérents.

Il faut continuer à nous développer : c'est grâce à l'arrivée de nouveaux adhérents, et surtout des jeunes, que nous pouvons maintenir un âge moyen favorable à l'équilibre des cotisations de tous ; c'est aussi la condition pour disposer des moyens toujours plus lourds nécessaires à la diffusion de nos garanties et à la gestion rigoureuse et rapide de nos prestations.

Nous dépasserons dans quelques mois les 100 000 adhérents ; c'est un objectif de 110 000 qu'il faut nous fixer pour la fin de 1993.

Il faut rendre plus simples, plus clairs, plus lisibles tous les documents destinés à nos adhérents, et améliorer leur information sur leurs garanties, leurs remboursements, les possibilités nouvelles d'assurance qui peuvent les concerner.

Il faut poursuivre la mise en place des prestations ou des services nouveaux, rendus nécessaires par l'évolution des conditions de vie, du progrès médical, de la Sécurité Sociale.

Il faut renforcer encore la participation de tous nos adhérents à l'orientation et au développement de notre Association : c'est l'objet de nos Comités départementaux, de nos Commissions, de nos journaux d'information qui doivent être des instruments de dialogue.

Voilà les perspectives qui sont ouvertes à nos débats et sur lesquelles nous faisons appel aux suggestions de tous.

CHOISISSEZ L'ATELIER AUQUEL VOUS PARTICIPEREZ !

GRAND DEBAT : L'EUROPE SOCIALE EN VUE ?

J EUNES

L'ALPTIS et les jeunes

Les jeunes cessent d'être couverts par le régime de leurs parents pour être assujétis à une cotisation obligatoire propre :

- soit comme étudiant, s'ils poursuivent des études jusqu'à l'âge de 26 ans,
- soit au titre d'une activité professionnelle.

Il faut constater que peu d'entre eux jugent utile à ce moment de faire acte de prévoyance grâce à une assurance complémentaire.

Existe-t-il des activités spécifiques aux jeunes et susceptibles d'engendrer des besoins de garantie autres que la prévoyance classique ?

Ces garanties nouvelles proposées séparément, ou en complément d'une garantie médico de base, pourraient les encourager à adhérer à l'ALPTIS, à une époque où les seules garanties classiques ne constituent pas à leurs yeux une motivation suffisante.

P ERSONNES AGEES

Le groupe ALPTIS propose actuellement aux personnes âgées :

- la poursuite des garanties antérieures pour les salariés et TNS ;
- la possibilité d'adhérer au-delà de l'âge de la retraite, et sans limite d'âge pour les isolés dépourvus de couverture ;
- des garanties spécifiques, en sus des garanties classiques, l'adhésion étant alors possible jusqu'à un âge limite :
 - Perte d'Autonomie
 - Allocation hospitalière

- Mais ne peut-on également envisager :
- d'autres garanties correspondant à des besoins spécifiques des personnes âgées ? Lesquelles ?
 - des services annexes aux garanties (assistance, ...) ?
 - des activités associatives plus complètes ?

R APPORT FINANCIER

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1991

Ils sont établis en appliquant des méthodes identiques à celles utilisées lors des exercices précédents ; règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

■ COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Dans un premier temps sont regroupés les comptes de l'Association, de la Société Anonyme et de la SCI pour mettre en évidence la gestion de l'ensemble. Les comptes de l'Association, **sur lesquels vous avez à vous prononcer, sont présentés ensuite.**

Les tableaux permettent un suivi des exercices 88, 89, 90, 91. Comme pour les années précédentes, les éléments récapitulés tant en produits qu'en charges ont été éliminés pour le regroupement.

Le poste "intérets minoritaires" comprend la valeur nominale des parts souscrites par les actionnaires autres que l'Association, soit 5 000 francs, et leurs droits dans les bénéfices et réserves de ALPTIS-GESTION, soit au 31 décembre 1991 un total de 236 724 francs.

La réserve de consolidation représente la part de l'Association dans les capitaux propres d'ALPTIS-GESTION soit 5 211 021 francs.

■ LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

LE BILAN :

Les immobilisations financières comprennent :

- d'une part, la prise de participation au capital de la Société de gestion,
- d'autre part, la prise de participation dans la SCI qui a été constituée en 89, pour l'acquisition de l'immeuble du Siège Social.

Lors de l'Assemblée Générale sur les comptes de 90, il a été décidé de passer la réserve statutaire à 10 000 000 francs en puisant dans le compte de provision pour investissement. Cette décision explique l'accroissement des capitaux propres et la diminution du poste de provision.

LE COMPTE DE RÉSULTAT :

Les cotisations augmentent de 10 % et les droits d'entrée de 16 %.

Les charges salariales ont augmenté en raison d'une répartition différente des salaires, notamment de Direction, entre la société de gestion et l'Association ;

Les charges exceptionnelles correspondent aux provisions qui semblent indispensables pour assurer

- la maintenance en bon état des locaux : 500 000 F
 - la communication et le développement de l'Association pour 2 700 000 F
 - la dotation au fonds social : 250 000 F
- Après ces dotalions, l'exercice ressort à 577 611 francs que nous vous proposons d'affecter à la réserve statutaire.

R APPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1991

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport sur :
– le contrôle des comptes annuels de votre Association tels qu'ils vous sont présentés,
– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1991.

1) Opinion sur les comptes annuels

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la profession. Je certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

2) Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 13 mai 1992
Daniel GINHAC
Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon.

P REVENTION

ALPTIS : à quelles actions de prévention participer ?

La protection du patrimoine-santé ne se limite pas à l'assurance ; elle commence par des modes de vie et d'activité propres à prévenir les risques de maladie ou d'accident.

Quelles actions individuelles et collectives, auprès de ses adhérents ou auprès du public, l'ALPTIS peut-elle contribuer à mener dans ce domaine, seule ou avec d'autres ?

R ELATIONS PRESSE

Formation des animateurs de Comité : les relations avec la presse

Pour contribuer à la notoriété de l'ALPTIS, les activités des Comités doivent dans certains cas être relayées par la presse locale, régionale ou professionnelle.

L'atelier présentera les outils à mettre en place, les techniques à utiliser, les erreurs à ne pas commettre.

L IBRE EXPRESSION

Certains congressistes souhaitent aborder des sujets d'intérêt général pour l'ALPTIS, ses produits, son développement. Mais ceux-ci ne sont pas prévus au programme des ateliers, ou ne peuvent être commodément traités en séance plénière devant 500 personnes.

L'atelier "Libre expression" permettra aux participants de présenter et de discuter de tels sujets.

Des réponses utiles ne pourront y être apportées que dans la mesure où ils les auront transmis une semaine à l'avance à l'Association.

Les questions d'intérêt particulier ne seront bien entendu pas retenues. Une stricte discipline de parole devra être observée pour permettre à chacun de s'exprimer.

R APPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1991

Mesdames, Messieurs,

Votre Association sous-joue à ALPTIS-GESTION une partie des locaux mis à sa disposition.

Le loyer annuel fixé à 140 000 F a été porté à 143 780 F à compter du 1^{er} avril 1991, droit au bail et charges non compris.

Votre Association a avancé des fonds à ALPTIS Immobilier.

Au 31 décembre 1991, le montant de votre créance sur la SCI s'élève à 848 165,08 F.

Ces avances ont porté intérêt au taux annuel de 9 %, représentant un produit financier de 79 770 F.

Fait à Lyon, le 13 mai 1992
Daniel GINHAC
Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon.

GROUPE ALPTIS

A	B	C	D	E
BILANS	1988	1989	1990	1991
■ ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE	6 339	12 269	32 812	32 880
ACTIF CIRCULANT	23 746	32 611	33 766	43 539
COMPTE DE REGULARISATION	1 539	1 720	1 369	2 030
TOTAUX	31 624	46 600	67 947	78 449
■ PASSIF				
RESERVE GENERALE	4 330	4 611	5 001	10 000
FONDS DE SECOURS	1 317	1 076	1 114	1 167
RESERVE PLUS VALEUR IT				2 026
EXCÉDENTS	1 875	2 222	3 834	2 018
PROVISION DE CONSOLIDATION	516	2 112	3 920	5 211
PROVISIONS REGLEMENTEES	505	298	79	
PROVISIONS	7 740	12 320	16 078	15 496
DETTES	15 289	23 622	37 823	42 124
COMPTES DE REGULARISATION	4	253	10	150
INTERETS MINORITAIRES	48	86	127	257
TOTAUX	31 624	46 600	67 946	78 449
COMPTE DE RESULTAT				
■ PRODUITS				
COTISATIONS STATUTAIRES	7 165	7 848	8 051	8 851
DROITS ENTREES	470	601	703	840
COMMISSION DE GESTION	25 428	29 900	33 452	38 471
AUTRES PRODUITS	191	223	90	241
PRODUITS FINANCIERS	2 322	9 392	3 776	5 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS	330	353	5 790	1 402
SUBVENTION	22	2		
TOTAUX	35 928	48 319	51 862	54 884
■ CHARGES				
SALAIRES ET CHARGES	12 992	14 631	17 431	22 915
DOTATION	3 198	6 291	7 204	2 986
IMPOTS ET TAXES	1 548	1 723	2 193	2 703
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	11 219	13 419	14 395	14 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 647	1 51	3 325	5 460
CHARGES FINANCIERES	282	6 639	1 423	1 863
EXCÉDENT NET	5 042	5 405	5 892	4 216
TOTAUX	35 928	48 319	51 863	54 880
IMPOT SOCIETE	2 317	2 224	1 563	1 622
INTERESSEMENT	816	922	477	545

ALPTIS INFOS

E n 1992, l'Europe est au centre des préoccupations (entrée en vigueur de l'Acte Unique, discussions sur les accords de Maastricht...) et ALPTIS va donc ouvrir ce dossier sous le titre :

"Systèmes de santé et protection sociale en Europe".

La discussion sur la scène du CNIT permettra à chacun de comprendre les enjeux des années à venir :

- nos voisins européens ont-ils trouvé le système de protection sociale "idéale" ?
- l'intégration européenne qui est en marche va-t-elle modifier nos structures actuelles ?
- la coopération entre pays membres est-elle source de solutions nouvelles pour la maîtrise des dépenses de santé ?

L'ACTIVITE EN 1991

Evolution du nombre des adhésions nouvelles recueillies chaque année			
1989	14 375		
1990	16 288		
1991	19 393		
5 premiers mois 1992	8 803		

Evolution des effectifs d'adhérents dans quelques régions en 1991			
Alsace.....	+ 22 %		
Bretagne.....	+ 20 %		
Centre.....	+ 26 %		
France Comté.....	+ 23 %		
Ile de France.....	+ 12 %		
Lorraine.....	+ 20 %		
Midi Pyrénées.....	+ 12 %		
Pays de Loire.....	+ 28 %		
Provence, Alpes, Côte d'Azur.....	+ 15 %		

LES COTISATIONS STATUTAIRES

Proposition d'indexation de l'ordre de 3 % en 1993

Cotisations statutaires	au trimestre et d'avance	au semestre et d'avance	à l'année et d'avance
Isolés	17 50 F	30 F	52 F
sans médico	au lieu de 17 F	au lieu de 29 F	Inchangé
Isolés avec médico	47 F	84 F	156 F
Groupe ouverts professionnels sans médico	16 50 F	28 F	48 F
Groupe ouverts professionnels avec médico	au lieu de 16 F	au lieu de 27 F	Inchangé
	44 F	78 F	144 F
	au lieu de 43 F	au lieu de 76 F	Inchangé
Droit d'entrée		75 F inchangé	

COMPTES ET BILANS

ASSOCIATION ALPTIS

A	B	C	D	E
BILANS	1988	1989	1990	1991
■ ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPOR.	3 250	2 949	348	287
IMMOBILISATIONS CORPOREL.	257	2 357	8 535	8 534
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50	1 144	1 705	144
CREANCES	8 782	10 934	9 574	15 159
DISPONIBILITES	673	846	459	810
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAUX	13 012	18 230	20 641	24 934
■ PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	5 647	5 687	6 115	13 193
PLUS VALEUR DE CESSON			2 026	
EXCÉDENT EXERCICE	280	391	542	578
PROVISION	4 720	6 920	9 142	7 800
DETTES	2 365	5 179	2 815	3 335
REGULARISATION		53	2	31
TOTAUX	13 012	18 230	20 642	24 937
COMPTE DE RESULTAT				
■ PRODUITS				
COTISATIONS	7 165	7 848	8 052	8 851
DROITS ENTREES	470	601	703	840
AUTRES PRODUITS	526	464	195	10
PRODUITS FINANCIERS	803	910	765	1 279
PRODUITS EXCEPTIONNELS	79	84	5 166	378
TOTAUX	9 043	9 907	14 881	11 358
■ CHARGES				
CHARGES EXTERNES	5 588	5 613	5 520	5 379
IMPOTS ET TAXES	250	270	199	69
SALAIRES ET CHARGES	814	769	689	1 465
AMORTISSEMENTS	1 945	309	309	80
CHARGES EXCEPTIONNELLES	39	2 503	5 571	3 651
INTERESSEMENT	52	51	19	35
CHARGES FINANCIERES	75	1	6	
CHARGES SCI				101
EXCÉDENT	280	391	542	578
PLUS VALEURS CESSON			2 026	
TOTAUX	9 043	9 907	14 881	11 358

AOÛT 92

- Quels changements concrets peut-on imaginer pour les assurés sociaux, pour les professions médicales, pour les organismes de prévoyance comme ALPTIS ?
- Nous savons que vous êtes nombreux à vous passionner pour les questions "d'Europe sociale". D'ores et déjà, vous pouvez donc adresser vos questions à :
ALPTIS - Débat sur l'Europe Sociale
33, Cours Albert-Thomas
69445 LYON cedex 03
Nous les transmettrons aux intervenants qui y répondront durant le débat du 27 septembre.

Remboursements versés par ALPTIS-GESTION en Complémentaire Médico-chirurgicale			
1989	295 230	décomptes pour	132 783 000 F
1990	329 567	–	147 967 000 F
1991	374 646	–	169 340 000 F
6 premiers mois 1992	208 058	–	93 630 000 F

Evolution des capitaux versés en cas de décès ou incapacité absolue et définitive			
1989	33 dossiers pour	10 675 000 F (dont 8 accidents et 4 suicides)	
1990	39 –	16 488 000 F (dont 8 accidents et 1 suicide)	
1991	54 –	17 740 000 F (dont 7 accidents et 1 suicide)	

Evolution du montant des indemnités journalières versées en cas d'incapacité temporaire de travail			
1989			12 075 000 F
1990			14 339 000 F
1991			17 513 000 F